

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 14 novembre 2014

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, EQUEY José, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents : Madame HAYE Laetitia pouvoir à Monsieur EQUEY José,
Monsieur DUVAL Marie-Joseph pouvoir à Monsieur MALLARD Jacques

L'an deux mil quatorze, le quatorze novembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur HENIN Olivier est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 19/09/14

Le procès verbal de la séance du 19 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Choix du maître d'œuvre pour la restructuration et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente avec création d'un restaurant scolaire

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 8 septembre 2014, sur le site de l'ADM76 en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de la salle polyvalente. La date limite de remise des offres a été fixée au 30 septembre 2014, 17 heures.

**Délibération
n° 2014-36**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2014, à 19 h 00, pour ouvrir les plis et a enregistré 7 propositions.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les missions du maître d'œuvre.

L'ATD76 a effectué le rapport d'analyses. Après étude des offres et en fonction des critères arrêtés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 10 novembre 2014, a validé le classement des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'Appel d'Offre et d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la salle des fêtes

Candidat n° 4 : Atelier Architecture A2B
44 rue de la libération
76550 Offranville
Montant : 46 150 € HT

Taxe d'aménagement

La commune a institué la taxe d'aménagement à partir 1^{er} janvier 2012 au taux de 2 %, cette délibération prendra fin au 31 décembre 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

**Délibération
n° 2014-37**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%
- d'exonérer en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme, **totalemment** :
 - 1) les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI (prêts locatif aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)
 - 2) Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces de locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)
 - 3) Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 - 4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - 5) Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
 - 6) Les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Le taux et les exonérations fixés ci-dessus sont reconductibles et pourront être modifiés tous les ans.

**Délibération
n° 2014-38**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bocquet propriétaire de la parcelle A3 située en zone constructible a déposé un certificat d'urbanisme et qu'une extension du réseau électrique est nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l'extension des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public. Les raccordements à ces réseaux ainsi qu'à celui de l'assainissement collectif de l'ensemble des parcelles urbanisées ne pourront s'effectuer qu'au droit de la rue principale

Devis assurances

Monsieur Le Maire présente un comparatif des propositions d'assurance de diverses compagnies concernant l'assurance des collectivités territoriales et l'assurance statutaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler sa confiance aux assurances AXA représenté par Monsieur Ridei.

**Délibération
n° 2014-39**

L'assurance du tracteur dont l'échéance est au 1^{er} mai, sera revue prochainement. Sur ce contrat, un bris de glace a été déclaré le 20 août 2014. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le remboursement de l'Assurance AXA pour un montant de 202,26 €. La recette est inscrite au budget, compte 7788

Devis extincteurs

Monsieur Le Maire présente une étude comparative des tarifs de contrôle périodique et de remplacement des extincteurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la communauté de communes afin de réaliser un groupement de commande dans ce domaine.

Divers

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux évolutions de la dématérialisation de la chaîne comptable, la commune a choisi de se regrouper avec d'autres collectivités pour l'achat de matériel informatique.

Monsieur José Equey fait part d'une demande de Monsieur Marie-Joseph Duval concernant l'éclairage de l'Eglise. L'éclairage est trop bas et l'If est à tailler. Le nécessaire sera fait cet hiver avec éventuellement la location d'une nacelle pour tailler l'arbre.

Suite à l'opération "voisins vigilants" évoquée lors du dernier Conseil, Monsieur Olivier Hénin fait part de ses recherches en matière d'alerte par sms. Un logiciel de démo est actuellement à l'essai dans une collectivité voisine. Monsieur Hénin tiendra informé le Conseil Municipal des avancées de ce projet.

Madame Sophie Petit informe le Conseil Municipal des projets actuellement à l'étude auprès de la communauté de communes. Elle propose de diffuser aux Conseillers Municipaux un compte rendu de ses notes après chaque réunion du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 23h30



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and cursive, with some including the name 'Equey' or 'Hénin'.